

TARIFS 2021 – EAU POTABLE

Abonnement au service <i>Délibération du Comité Syndical le 10/12/2020</i>	31 € HT par an
Redevance Eau <i>Délibération du Comité Syndical le 10/12/2020</i>	1.50 € HT le m ³
Redevance Lutte contre la Pollution <i>Taux fixé par l'Agence de l'Eau pour 2021</i>	0.28 € le m ³
TVA applicable	5,5 %

TARIFS 2021 - AGRICULTEURS

Abonnement au service <i>Délibération du Comité Syndical le 10/12/2020</i>	31 € HT par an
Redevance Eau (<i>Délibération du Comité Syndical le 10/12/2020</i>)	
<i>Si compteur commun habitation et exploitation :</i>	
de 0 à 80 m ³	1.50 € HT le m ³
à partir de 81 m ³	0.75 € HT le m ³
<i>Si compteurs distincts :</i>	
compteur habitation :	1.50 € HT le m ³
compteur exploitation :	0.75 € HT le m ³
Redevance Lutte contre la Pollution <i>Taux fixé par l'Agence de l'Eau pour 2021</i>	0.28 € le m ³
TVA applicable	5,5 %

TARIFS 2021 - ASSAINISSEMENT

pour les abonnés raccordables à la station d'épuration de Val d'Arc après sa mise en service

Redevance Assainissement <i>Délibération du Comité Syndical le 06/12/18</i>	1.40 € HT le m ³
Redevance pour Modernisation des Réseaux de Collecte <i>Taux fixé par l'Agence de l'Eau pour 2021</i>	0.15 € le m ³
TVA applicable	10 %

TARIFS des INTERVENTIONS

fixés par délibération du Comité Syndical le 18/12/2014

	HT
Relevé de compteur à la demande de l'abonné	20 €
Ouverture du branchement à la demande de l'abonné, hors début de branchement	30 €
Fermeture du branchement à la demande de l'abonné, Hors résiliation d'abonnement	30 €
Déplacement d'urgence chez un abonné, si le problème se situe entre le compteur et le bâtiment	100 €
Remplacement d'un compteur (détérioré ou mal protégé par l'abonné)	100 €
Dépose d'un compteur à la demande de l'abonné, dans le cas de travaux ou de contestation	30 €
Etalonnage d'un compteur à la demande de l'abonné	coût réel de l'expertise

TVA applicable variable selon le type d'intervention. Nous consulter.

PENALITES APPLICABLES pour toute intervention non autorisée sur le territoire du SIAEP

fixées par délibération du Comité Syndical le 18/12/2014

Sanctions	Dans quel cas	Unité	Tarif HT	Procédure
Prélèvement sur poteau incendie sans autorisation	<i>Piscine, découpe d'enrobés, besoin personnel, entreprise qui réalise des travaux, ...</i>	Par prélèvement	500	Constat LR/AR Facturation des réparations Dépôt de plainte Pénalité doublée en cas de récidive
Raccordement ou prélèvement sans autorisation	<i>Raccordement sans avis, branchement pirate, utilisation d'un bypass, pas de compteur, entreprise qui réalise des travaux,</i>	Le raccordement	1000	Constat LR/AR Facturation des réparations Dépôt de plainte
Manœuvre du réseau sans autorisation		Par manœuvre	300	Constat LR/AR Facture éventuelle des réparations
Compteur inversé		Forfait	500	+ facturation de la consommation constatée
Compteur changé ou enlevé		Forfait	500	+ forfait de remplacement du compteur